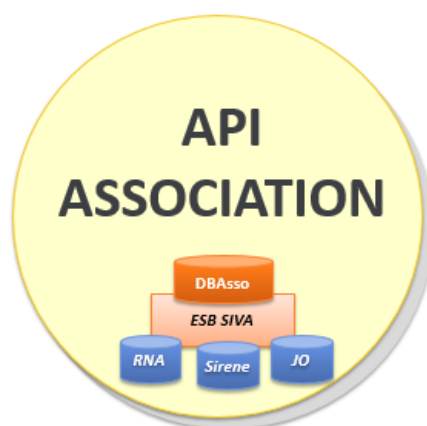




Contrat d'interface API ASSOCIATION

Ce document fournit les informations permettant d'utiliser le service, il précise les données, leur format, les conditions d'accès et d'utilisation.



Version	Date	Modifications
1.9	04/06/2026	Mise à jour de l'url
1.8	26/08/2025	Mise à jour de l'url de l'environnement d'intégration
1.7	18/08/2023	Adaptations mineures
1.6	31/10/2022	Refonte intégrale du document
1.5	13/01/2021	Mise à jour des données
1.4	17/12/2018	Corrections du schéma .xsd
1.3	27/11/2017	Modifications importantes au niveau des DACS (section 7)
1.2	15/06/2017	Modifications mineures
1.1	23/12/2016	Mise à jour des DACS et des documents dacs Remplacement du tableau de la section 5 par un fichier xls
1.0	09/11/2016	Intégration des éléments de production
0.3	18/10/2016	Modalités d'utilisation des DAC
0.2	09/09/2016	Description des méthodes DAC
0.1	13/07/2016	V0

Sommaire

1	Objet	3
2	Finalités	3
3	Les informations véhiculées : le référentiel des associations	5
4	Les méthodes d'appel	7
4.1	La méthode GET /structure	7
4.2	La méthode GET /rna	9
4.3	La méthode GET /siren ou GET /siret	9
4.4	La méthode GET /document : téléchargement des documents	10
4.5	Les méthodes de mises à jour des informations complémentaires	10
5	Exploitation de l'API	10
5.1	Authentification	10
5.2	Chiffrement et signature des données	11
5.3	Format de la réponse	11
5.4	Niveaux de service	11
5.5	Gestion des incidents	11
6	Liste des données	12
7	Jeux de test	12

Objet-Finalités

L'API Association permet :

- aux associations de simplifier leurs démarches administratives. L'application du principe du « Dites-le nous une fois » doit permettre à l'association de ne plus avoir à retransmettre des informations (données et documents) déjà adressées à l'administration ;
- Aux administrations, de disposer d'informations complètes (exhaustives et à jour).

L'API Association fait partie de [SIVA : « Systèmes d'Information de la Vie Associative »](#), projet Big Data piloté par la DJEPVA et ses partenaires, dont l'objectif est développer des services innovants pour la vie associative.

L'API Association a pour finalité d'être intégrée dans tout portail, front-office et back-office de gestion des associations, quel que soit le service (démarches administratives ou service de gestion des dons, adhésions, missions de bénévolat...), par tout type d'administration publique (Etat ou collectivités territoriales) ou de plateformes de service aux associations. Elle concerne potentiellement toute association française, relevant ou non de la loi 1901.

Cibles et cas d'usage

L'utilisation de l'API Association est prévue pour :

- Toute association souhaitant connaître les informations dont l'administration dispose sur elle. Interroger cette API via un portail qui gère des démarches administratives permettra à l'association de ne plus saisir les informations déjà connues de l'administration ou de préremplir un formulaire de création de compte ;
- Tout agent public ou tout utilisateur habilité dans le cadre de sa mission à traiter des démarches administratives des associations : soit directement via une URL, soit via un back-office de gestion.

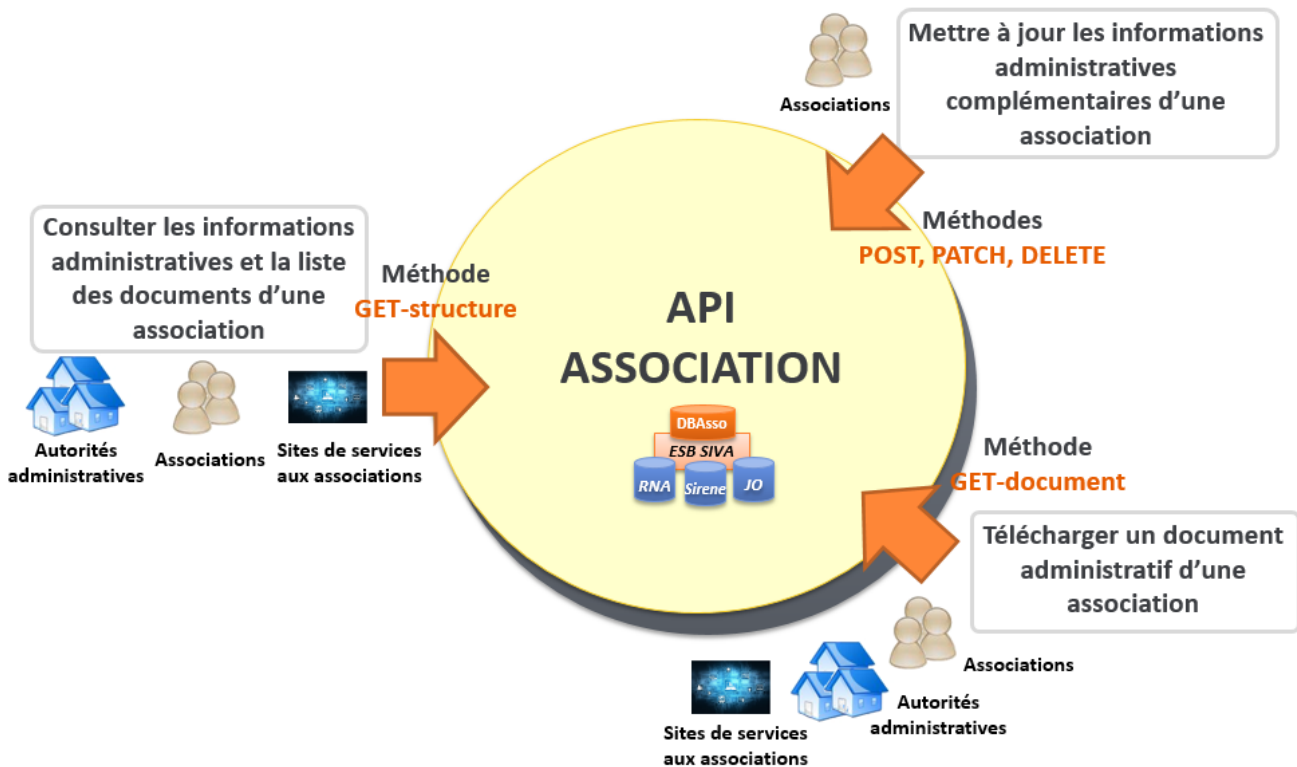
Fonctions

L'API Association est une API unitaire qui retourne au demandeur les informations administratives (données structurées et documents) d'une association.

L'API est semi-ouverte, dans le sens où une partie des informations qu'elle véhicule peut-être mise à jour directement via les services qui la consomment.

Elle peut être appelée à partir des identifiants fonctionnels d'une association (n° RNA ou n° SIREN/SIRET) et dispose de plusieurs méthodes :

- Méthode GET pour obtenir données et documents administratifs d'une association ;
- Méthodes POST, PATCH, DELETE pour permettre à une association de mettre ses informations administratives complémentaires.



Les principales méthodes de l'API Association

Deux versions pour la méthode GET /Structure

L'API Association dispose d'une version ouverte et d'une version privée :

- La version ouverte permet d'accéder aux données qui ne présentent pas de données personnelles relatives aux personnes chargées de l'administration de l'association. Accessible à tous, elle est nativement limitée en nombre d'appels ;
- La version privée donne accès aux données et documents de l'association, y compris ceux comportant des informations sur l'identité des personnes chargées de l'administration de l'association. Son accès est nécessairement authentifié et réservé aux autorités administratives.

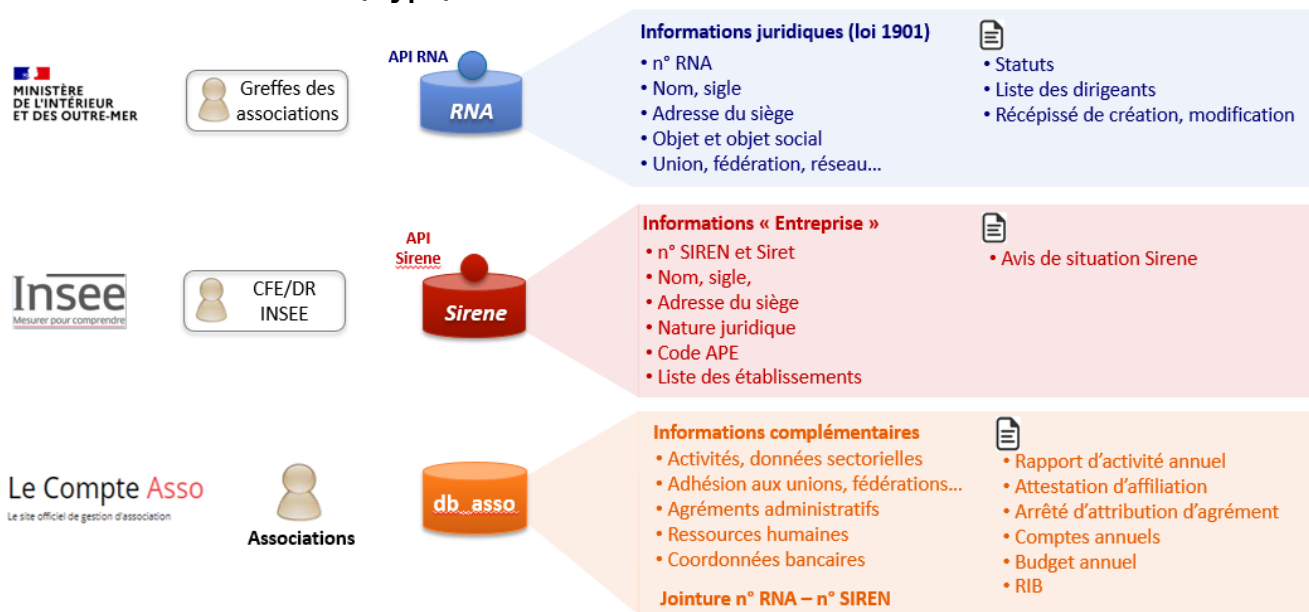
Les informations véhiculées : le référentiel des associations

3 sources de données

L'API Association permet de retourner des informations issues de trois sources différentes, qui diffèrent selon leurs modalités de déclaration et de validation :

- **Les informations juridiques** déclarées au greffe des associations par les associations relevant de la loi 1901, dont la source est **la base du RNA** (Répertoire National des Associations). Ces informations sont déclarées via les procédures du greffe des associations, qui les valide. Les déclarations sont la création juridique (e-Création pour la version dématérialisée) et la modification du nom, du siège, de l'objet, des dirigeants, etc. (e-Modification pour la version dématérialisée) ;
- **Les informations « Entreprise »** (caractéristiques de l'association et de tous ses établissements), enregistrées **dans le répertoire Sirene**, sont déclarées par les associations à leur Centre de Formalités des Entreprises (CFE) ou à l'INSEE, afin de mettre à jour leur situation ou celle de leurs établissements, suite à la déclaration par l'association d'une modification du nom, du siège, des activités, de la création, suppression, modification d'un établissement ;
- **Les informations complémentaires**, nécessaires aux démarches administratives (demandes de subvention notamment), aujourd'hui saisies par les associations dans Le Compte Asso, alimentent **la base db_asso**. La plupart de ces informations sont également saisies par les associations au sein des portails de gestion des subventions des collectivités territoriales, et elles pourraient enrichir l'API Association en étant transmises via les méthodes POST, PATCH, DELETE.

Principales données remontées par l'API Association : Source, type, modalités de déclaration et de validation :



Les différentes informations remontées par l'API Association, classement selon la base de données source

Appariement RNA - Sirene

Pour afficher les données en provenance de ces trois sources par un unique appel de l'API avec un n°RNA ou SIREN ou Siret ; une **jointure doit être effectuée entre le n°RNA et le n°SIREN** : 80% des associations du répertoire Sirene ont été jointées au RNA suite à un appariement général effectué en 2017 par algorithme.

Depuis, 10 à 15 000 appariements par an sont effectués par l'assistance utilisateur du Compte Asso. Depuis 2019, l'appariement est automatiquement réalisé dès que les associations utilisent le service d'immatriculation à l'INSEE proposé sur Le Compte Asso. Cette jointure n°RNA–n°SIREN est enregistrée au sein d'une table de correspondance **dans la base db_asso**.

Les limites

Le schéma de données présenté ci-dessus est valable pour les associations relevant de la loi 1901 et immatriculées à l'INSEE (répertoire Sirene). Cependant :

- L'immatriculation INSEE (n° Siret) ne concerne pas toutes les associations : elle n'est obligatoire que sous certaines conditions (emploi de salariés, redevance de taxes, demandes de subventions) ; par ailleurs, les associations de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sont immatriculées dans des bases locales ;
- Les associations relevant du régime du Concordat (Alsace-Moselle) ne sont pas immatriculées dans le RNA, mais dans les tribunaux d'instance locaux. Ces informations ne sont pas encore accessibles par l'API Association ;
- Les informations administratives complémentaires ne proviennent que des démarches administratives effectuées via Le Compte Asso (exemple : demandes de subvention).

Modalités de mise à jour des données

Les informations juridiques loi 1901 étant enregistrées dans la base du RNA, et les informations « Entreprises » étant enregistrées dans le répertoire Sirene, comment ces informations sont-elles remontées par l'API Association ?

Une option aurait été d'appeler d'abord la base db_asso, pour connaître l'état de l'appariement RNA – Sirene, puis d'appeler simultanément la base du RNA (API RNA) et le répertoire Sirene (API Sirene). Cependant, les données remontées par l'API RNA étant incomplètes, les données issues du RNA sont mises à jour quotidiennement par des flux de données issus du RNA, qui remontent les créations et modifications validées la veille par les greffes des associations. L'API Sirene est également appelée quotidiennement afin d'identifier les créations et modification d'association.

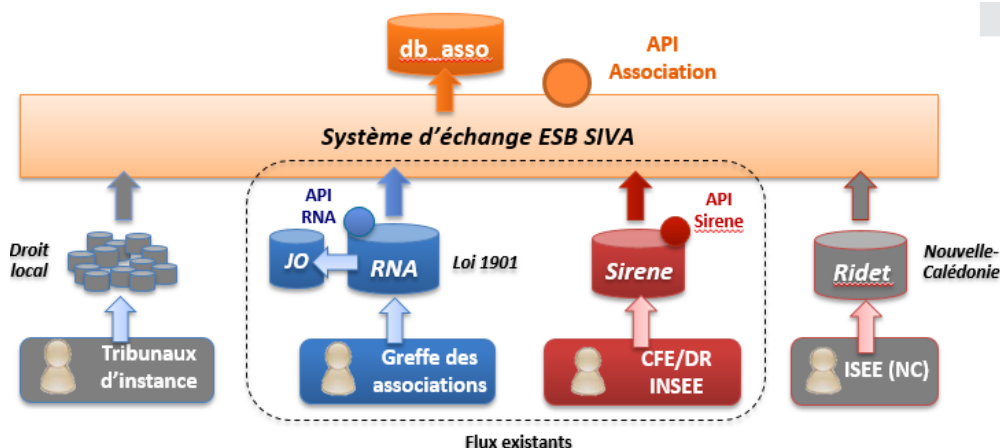


Schéma des flux quotidiens de données qui alimentent la base db_asso

C'est par ces mécanismes que l'API Association retourne les dernières informations déclarées par l'association, provenant de plusieurs sources.

On entend par « informations » :

- Des données structurées issues des bases sources (RNA et Sirene) et celles saisies par les associations dans Le Compte Asso ;
- Des documents issus de la base du RNA (statuts, récépissés, liste des dirigeants) et ceux versés par les associations dans Le Compte Asso (budget annuel, compte annuel, leur rapport d'activité, etc.)

Les méthodes d'appel

L'API Association s'appuie sur un format public normalisé des informations de référence d'une association. L'API Association est un service web de type REST, qui s'appuie donc uniquement sur les protocoles et standards utilisés sur le web. Elle se consomme par **plusieurs méthodes GET** et est également semi-ouverte, une partie des données pouvant être mises à jour (par l'intermédiaire de requête POST DELETE ou PATCH) suite aux modifications effectuées par les associations sur les portails administratifs.

La méthode GET /structure

Appel

La récupération des informations associatives via l'API Association s'effectue via une requête unitaire de la méthode GET /structure, à appeler avec l'**identifiant** suivant :

Méthode	URL de la version publique.	id
GET	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/apim/api-asso/api/structure/{id}	{id} = idRna, idSiren, idSiret

La version publique ne permet pas de remonter les informations contenant des informations à caractère personnel, concernant les personnes chargées de l'administration de l'association ni les documents. Cette url est limitée à 10 appels par minute.

L'accès à la **version privée** (complète) requiert d'une clé d'authentification, se fait par demande du ré utilisateur, par courriel à djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr

L'appel effectué **via le n° SIREN** (ou le n° RNA en cas de jointure avec le n° SIREN) remonte les informations de l'association et de ses établissements enregistrés au répertoire Sirene.

L'appel est effectué **via le n° Siret** remonte les informations de l'association ainsi que les données de l'établissement correspondant au n° Siret appelé.

Headers

La réponse se fait par défaut en json, mais il est possible d'avoir une réponse en xml en ajoutant dans header : 'Accept: application/xml'

Réponse

Sur la base d'une requête unitaire, l'API effectue les contrôles de format de l'id, puis interroge la **base db_asso** et remonte les informations à l'appelant :

Id	Code	Réponse
Id conforme	200	La réponse contient un tableau détaillant les caractéristiques de l'association. L'objet en réponse respecte la structure suivante. <pre>{ "nom": xxxxxxxxxxxx, "sigle": xxxxxxxxxxxx, "id_rna": xxxxxxxxxxxx, "id_siren": xxxxxxxxxxxx, "id_siret_siege": xxxxxxxxxxxx, "date_pub_jo": xx/xx/xxxx [...]} </pre>
Id format non conforme	400	{ "message": "{id} n'est pas reconnu comme un code acceptable" }
Id non existant	404	{ "message": "id not found in rna" } { "message": "id not found in insee" }
Méthode non conforme	405	{ "message": "Method not allowed while accessing this resource" }
Service indisponible	500	Internal Server Error

Informations remontées : plusieurs cas d'usage, selon la situation administrative de l'association :

- Association loi 1901 (RNA) ou Alsace-Moselle
- Association loi 1901 (RNA) dispose ou non d'un n° RNA
- Association immatriculée ou non à l'Insee
- Association loi 1901 (RNA) enregistrée dans le répertoire Sirene mais dont la jointure n° RNA – n° Sirene est effectuée ou non

Cas d'usage	Situation de l'association				Appel via	Informations remontées par l'API Association
	Enregistrée dans le RNA	Dispose d'un n° RNA	Enregistrée dans Sirene	Jointure RNA – SIREN		
RNA base import	oui	non	non	Non	-	-
RNA sans Sirene	oui	oui	non	Non	N° RNA	Données et documents du RNA
RNA et Sirene, pas de jointure	oui	oui	oui	Non		
RNA et Sirene et jointure	oui	oui	oui	Oui	N° RNA N° SIREN N° Siret	Données et documents du RNA, de Sirene et du Compte Asso
RNA base import et Sirene et jointure	oui	non	oui	oui	N° SIREN N° Siret	
RNA base import et Sirene, pas de jointure	oui	non	oui	Non	N° SIREN N° Siret	Données et documents de Sirene et du Compte Asso
Alsace-Moselle avec Sirene	non	non	oui	Non		
Alsace-Moselle sans Sirene	non	non	non	Non	-	-

Remarques :

La base du RNA contient plus de 2 millions d'associations immatriculées avec un n° RNA, auxquelles il faut ajouter des associations qui ne disposent pas encore d'un n° RNA : celles-ci figurent alors dans la « base import », dont la quantité est impossible à estimer en raison de la mauvaise qualité des données de cette base.

Certaines associations enregistrées dans la base import du RNA (donc sans n° RNA), bien qu'elles ne disposent pas d'un n° RNA, disposent d'une jointure avec leur n° SIREN : on peut ainsi les appeler par leur n° SIREN ou Siret, et faire remonter alors les données figurant dans le RNA (base import), le répertoire Sirene et le cas échéant du Compte Asso.

Les informations complémentaires saisies dans Le Compte Asso sont remontées lorsque l'association dispose d'un n° SIREN, mais l'inverse n'est pas nécessairement vrai : une association peut être immatriculée à l'Insee, la jointure avec son n° RNA peut être réalisée, mais si l'association n'a rien enregistré dans Le Compte Asso, aucune information complémentaire ne remontera.

Les associations immatriculées en Alsace ou en Moselle ne relèvent pas de la loi 1901, elles ne sont donc pas enregistrées dans la base du RNA. Pour récupérer des informations de ces associations, elles doivent être immatriculées dans le répertoire Sirene (appel via n° SIREN ou n° Siret) ;

La méthode GET /rna

Appel

La méthode GET /rna s'effectue par le n° RNA de l'association. Elle effectue un appel direct à la base du RNA :

Méthode	URL	id
GET	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/apim/api-asso/api/rna/{id}	{id} = idRna

En plus, les données figurant dans la base db_asso sont mises à jour.

Cette méthode est donc utile dans le cas où une information aurait été enregistrée dans le RNA sans que cela ne passe par une démarche de l'association, comme c'est le cas pour une correction de format de donnée par exemple. En effet, une telle modification ne remonte actuellement pas via le flux quotidien de données issu du RNA qui met à jour la base db_asso.

Réponse

La réponse est positive dans les conditions cumulées suivantes :

- l'idRna doit être un code acceptable et doit correspondre à une association non supprimée ni dissoute dans le RNA
- l'infrastructure de l'API Association est opérationnelle
- l'infrastructure de l'API RNA est opérationnelle

La méthode GET /siren ou GET /siret

Appel

La méthode GET /siren s'effectue nécessairement par le n° SIREN de l'association ou le n° Siret d'un de ses établissements. Elle effectue un appel direct à l'API Sirene :

Méthode	URL	id
GET	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/apim/api-asso/api/siren/{id}	{id} = idSiren, idSiret

En plus, les données figurant dans la base db_asso sont mises à jour :

- GET /siren/{idSiren} : les données de l'unité légale et tous ses établissements
- GET /siren/{idSiret} : les données de l'unité légale et celles de l'établissement correspondant au siret appelé

Réponse

La réponse est positive dans les conditions cumulées suivantes :

- l'idSiren ou idSiret doit être un code acceptable et doit correspondre à une unité légale ou établissement non supprimée dans le répertoire Sirene
- l'infrastructure de l'API Association est opérationnelle
- l'infrastructure de l'API Sirene est opérationnelle

La méthode GET /document : téléchargement des documents

Seule la **version privée** de l'API Association (authentifié) permet de récupérer les documents issus du RNA et ceux téléversés par l'association dans Le Compte Asso, tels que :

Type de document	Type	Base source du document	Origine du document
Statuts	sous_type = STC	RNA	Association
Liste des personnes chargées de l'administration de l'association	sous_type = LDC	RNA	Association
Récépissé de création ou de modification	sous_type = CR ou MD	RNA	RNA
Rapport d'activité approuvé	meta.type = RAR	db_asso	Association
Budget annuel	meta.type = BPA	db_asso	Association/ établissement
Comptes approuvés du dernier exercice clos	meta.type = CPA	db_asso	Association/ établissement
Rapport du commissaire aux comptes	meta.type = RCA	db_asso	Association/ établissement
Relevé d'identité bancaire	meta.type = RIB	db_asso	Association/ établissement
Arrêté de l'agrément administratif	meta.type = AGR	db_asso	Association
Attestation d'affiliation	meta.type = AFF	db_asso	Association
Projet de l'association	meta.type = PRS	db_asso	Association

Les méthodes de mises à jour des informations complémentaires

Les méthodes POST, DELETE et PATCH permettent aux associations de mettre à jour **leurs informations complémentaires** directement à partir d'un portail administratif : ces méthodes s'utilisent sur une dizaine d'objets (représentant légal, agréments administratifs, ressources humaines, etc.) dont les id des documents chargés par l'association dans db_asso, permettant à un consommateur de l'API Association d'obtenir le contenu du document en retour de la méthode GET-document.

Les modalités d'accès sont à demander par courriel à djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr.

Exploitation de l'API

L'API Association, ainsi que l'ESB SIVA sur lequel elle repose, sont hébergés par la Direction du numérique pour l'Education (DNE).

Authentification

La version publique de l'API Association n'est pas authentifiée et remonte essentiellement des informations publiques Cette url est par ailleurs limitée à 10 appels par minute.

En revanche, la **version privée** (et complète) de l'API Association est protégé et restreint aux utilisateurs authentifiés. L'authentification s'effectue par l'intermédiaire d'une clé qui devra être transmise dans l'entête Https pour chaque appel.

La clé des environnements d'intégration et de production sera communiquée après instruction de la demande à effectuer par courriel à djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr.

Chiffrement et signature des données

Il s'effectue en https et ne nécessite pas l'installation d'un certificat, quel que soit l'environnement utilisé.

Format de la réponse : en appelant dans un navigateur, la réponse est retournée en json. Dans Postman ou équivalent, elle est retournée par défaut en xml. Il est possible de l'afficher en json en ajoutant dans le headers : "key" = "accept" et "value" = "application/json"

Niveaux de service

La plage d'ouverture de l'API Association est permanente : 24h/24 et 7j/7. Son exploitation est assurée par ATE, l'hébergeur externe de la Direction du numérique pour l'Education (DNE) qui garantit un service haute disponibilité, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Service	Niveau de service cible
Taux de disponibilité	99,8% de disponibilité annuelle, hors indisponibilités planifiées
Continuité de Service	Un maximum trimestriel de quatre heures de coupure de service
Délais de rétablissement	Garantie de temps de rétablissement du service : 2 heures
Performances	Temps de réponse : < 2 secondes dans 90 % des cas

La Direction du numérique pour l'Education (DNE) s'engage à surveiller ses services en ligne concernés pour détecter au plus tôt les baisses du niveau de qualité et l'augmentation anormale de la charge.

La DJEPVA, en tant que responsable fonctionnel du service, s'engage à informer les partenaires utilisateurs de l'API Association au moins 72 heures à l'avance du planning prévisionnel des arrêts planifiés sur les environnements de production et de qualification.

L'information est systématiquement transmise par messagerie au responsable fonctionnel de l'application du partenaire et à la gestion applicative. Le service ou les correspondants destinataires de l'information doivent accuser réception à l'émetteur de la prise en compte du message.

Gestion des incidents

Les incidents sont à déclarer à l'adresse suivante : djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr

La Direction du numérique pour l'Education (DNE) s'engage à intervenir aux heures de charge définies par la plage 08h00-18h00 7 jours/7.

Liste des données

Le tableau ci-joint dresse la liste des champs retournés par l'API Association, ainsi que les modalités d'utilisation des API POST, PATCH, DELETE des informations complémentaires :



API

Association-champs

Jeux de test

Cette section décrit quelques jeux de test à utiliser pour implémenter l'API Association dans son propre environnement :

Identifiant association	Type de données	Commentaires
idSiren = 421359381	Association loi 1901 active, Données RNA et Sirene Documents RNA	
idSiren = 775675598	Association loi 1901 active, Données RNA, Sirene et informations complémentaires Etablissements secondaires	
idRna = W952002436	Association loi 1901 dissoute	
idSiren = 424179364	Association Alsace-Moselle	